



DECLARATION DE CESSATION D'ACTIVITE (formulaire 604 C)

SPF FINANCES
Secteur TVA

ATTENTION

Toute entreprise (personne physique ou morale) qui cesse d'exercer toute activité économique lui donnant la qualité d'assujéti à la T.V.A., doit, dans un délai d'**un mois**, en faire la déclaration à l'office de contrôle de la T.V.A. dont il relève. Cette démarche peut être accomplie par l'entreprise elle-même ou par une tierce personne dûment mandatée.

Si l'entreprise éprouve des difficultés à remplir le formulaire, il lui suffit de s'adresser à l'office de contrôle de la T.V.A. précité qui lui fournira les renseignements demandés. Par ailleurs, les **entreprises commerciales et artisanales** qui sont **établies en Belgique** peuvent également avoir recours aux services du **Guichet d'entreprises agréé** de leur choix.

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Code de l'office TVA où la demande est introduite :

Demande reçue le :

Encodée le :

Observations :

CADRE I - DESIGNATION DE L'ENTREPRISE

NUMERO D'ENTREPRISE :

A. Pour les personnes physiques

Nom et prénom(s) :

B. Pour les personnes morales et les associations sans personnalité juridique

Dénomination sociale :

CADRE II - COORDONNEES DE LA PERSONNE DE CONTACT APRES CESSATION D'ACTIVITE

A compléter **uniquement** si les données d'identification de base de la personne désignée comme personne de contact après cessation ne correspondent pas à celles reprises dans la BCE pour le numéro d'entreprise mentionné au cadre I.

A. Numéro d'entreprise :

B. Si le (la) déclarant(e) ne possède pas de numéro d'entreprise :

- Nom et prénom ou dénomination sociale :

- Coordonnées complètes :

Rue N° Boîte

Localité Code postal

Pays

Téléphone Fax

E-Mail

CADRE III - DATE DE LA CESSATION DES ACTIVITES

Date de la cessation des activités T.V.A. :

CADRE IV - RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX BIENS ET AUX CREANCESA. L'assujéti détient-il encore des **biens** de son entreprise ? Non, tous les biens ont été vendus avant la cessation de l'activité T.V.A. Oui, l'assujéti conserve certains biens pour une valeur de EURB. Subsiste-il encore des **créances** ? Non Oui, pour un montant de EURC. La cessation de l'activité s'accompagne-t-elle de la **cession** du **fonds de commerce** ? Non Oui

1. Numéro d'entreprise du cessionnaire :

2. Si le cessionnaire ne possède pas de numéro d'entreprise :

- Nom et prénom ou dénomination sociale :

- Coordonnées complètes :

Rue N° Boîte Localité Code postal Pays Téléphone Fax E-Mail

3. Etendue de la cession :

 Totale Partielle

4. La cession comprend-t-elle le transfert du solde (débitéur ou créditéur) du compte courant T.V.A ouvert au nom du cédat ?

 Oui Non**CADRE V - DATE, SIGNATURE ET IDENTITE DU DECLARANT**Date : Signature : Nom et prénom : Qualité : **Si le déclarant est une personne étrangère à l'entreprise :**A. **Numéro d'entreprise :**B. **Si le déclarant ne possède pas de numéro d'entreprise :**

- Nom et prénom ou dénomination sociale :

- Coordonnées complètes :

Rue N° Boîte Localité Code postal Pays Téléphone Fax E-Mail